



Comité consultatif d'urbanisme

Appel de candidatures : siège no 4

Le poste 4 est actuellement vacant sur le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal désire l'ouvrir à l'ensemble de la population de Beaumont.

Rôle et responsabilités

Le Comité consultatif d'urbanisme est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Plus spécifiquement, le Comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure, sur tout plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté dans une zone où un tel plan est exigé, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

De plus, le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur tous les documents que lui soumettra le conseil municipal.

Une allocation de 50,00 \$ par réunion est versée aux membres du Comité, excluant les deux (2) élus municipaux membres du Comité. Le Comité consultatif d'urbanisme siège généralement à tous les 2^e lundi du mois.

Si vous avez de l'intérêt ou des connaissances en urbanisme ou autres domaines connexes, vous pouvez faire parvenir votre candidature en y mentionnant vos motifs et vos compétences, au bureau municipal situé au 48, chemin du Domaine, Beaumont, et ce, **au plus tard le 7 janvier 2019 à 14 h.**

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec la soussignée :

Angèle Brochu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
418-833-3369, poste 222
abrochu@beaumont-qc.com

14-11-2018